Cet exemple d'ERNMT gratuit à LE BLANC est édité par ERNMT OFFICIEL.COM

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

18 RUE DES PUYLAMBOURGS 36300 LE BLANC

Date : 17/06/2017
Code INSEE : 36018
Commune : Le Blanc
Population : 6968
Vendeur-Bailleur : jean Durand
Acquéreur-locataire : Jeanne Dupond

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	5 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE	SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Tassements différentiels Séisme	Aucun	Risque industriel Rupture de barrage Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaitre les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PER sur la commune Blanc	04/02/1992
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI	31/12/2004
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPRS	27/05/2008

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	17/07/1983	19/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	30/09/1992	27/05/1994	10/06/1994
Inondations et coulées de boue	08/05/1996	08/05/1996	01/10/1996	17/10/1996
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/10/1992	31/12/1992	09/12/1996	20/12/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1993	31/07/1997	12/03/1998	28/03/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/08/1997	31/08/1998	19/05/1999	05/06/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	24/06/2008	24/06/2008	05/12/2008	10/12/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2009	30/10/2009	13/12/2010	13/01/2011
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Inondations et coulées de boue	02/06/2013	03/06/2013	21/11/2013	23/11/2013

Cartographie des inondations

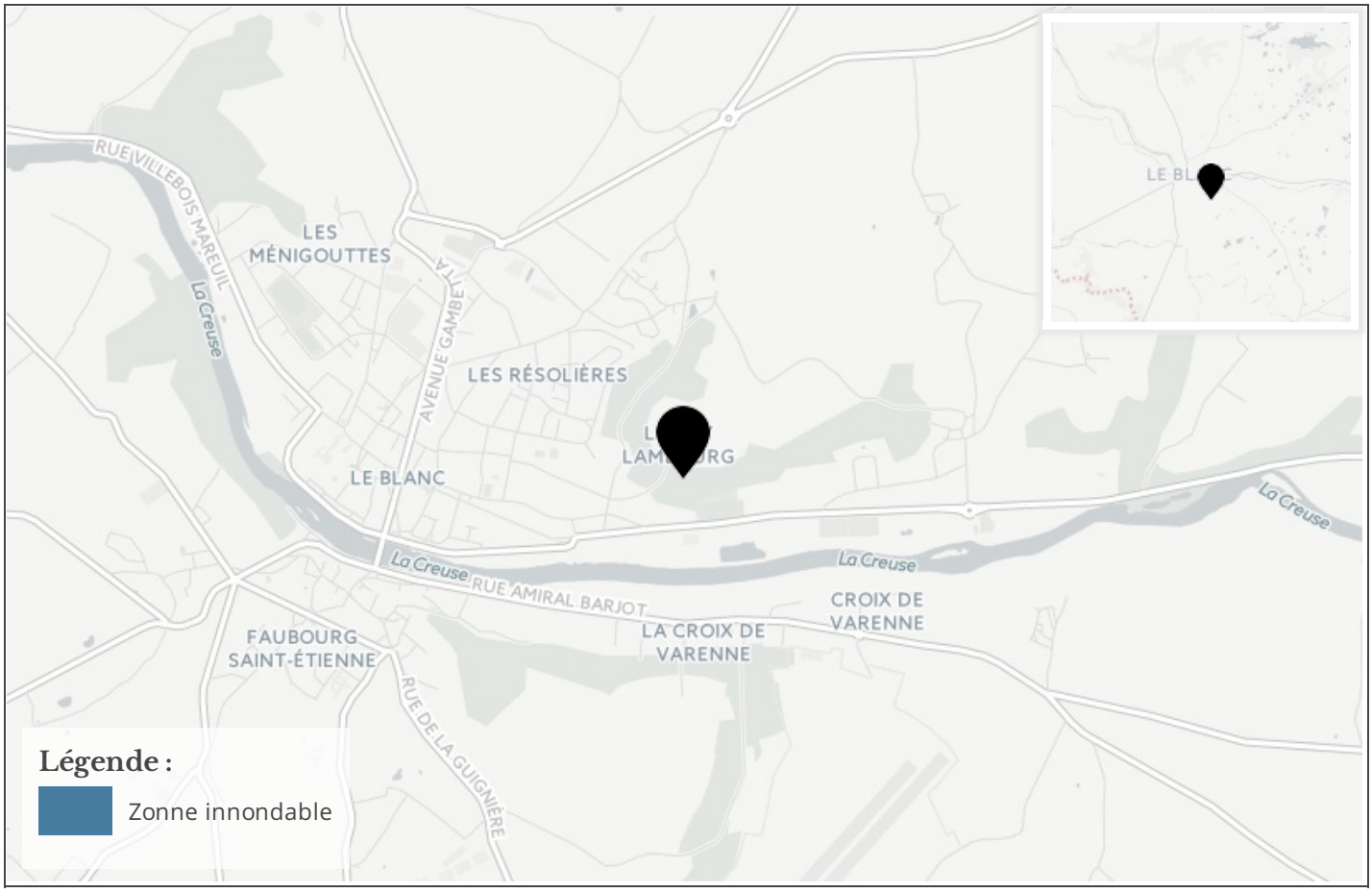

Cartographie des mouvements de terrains

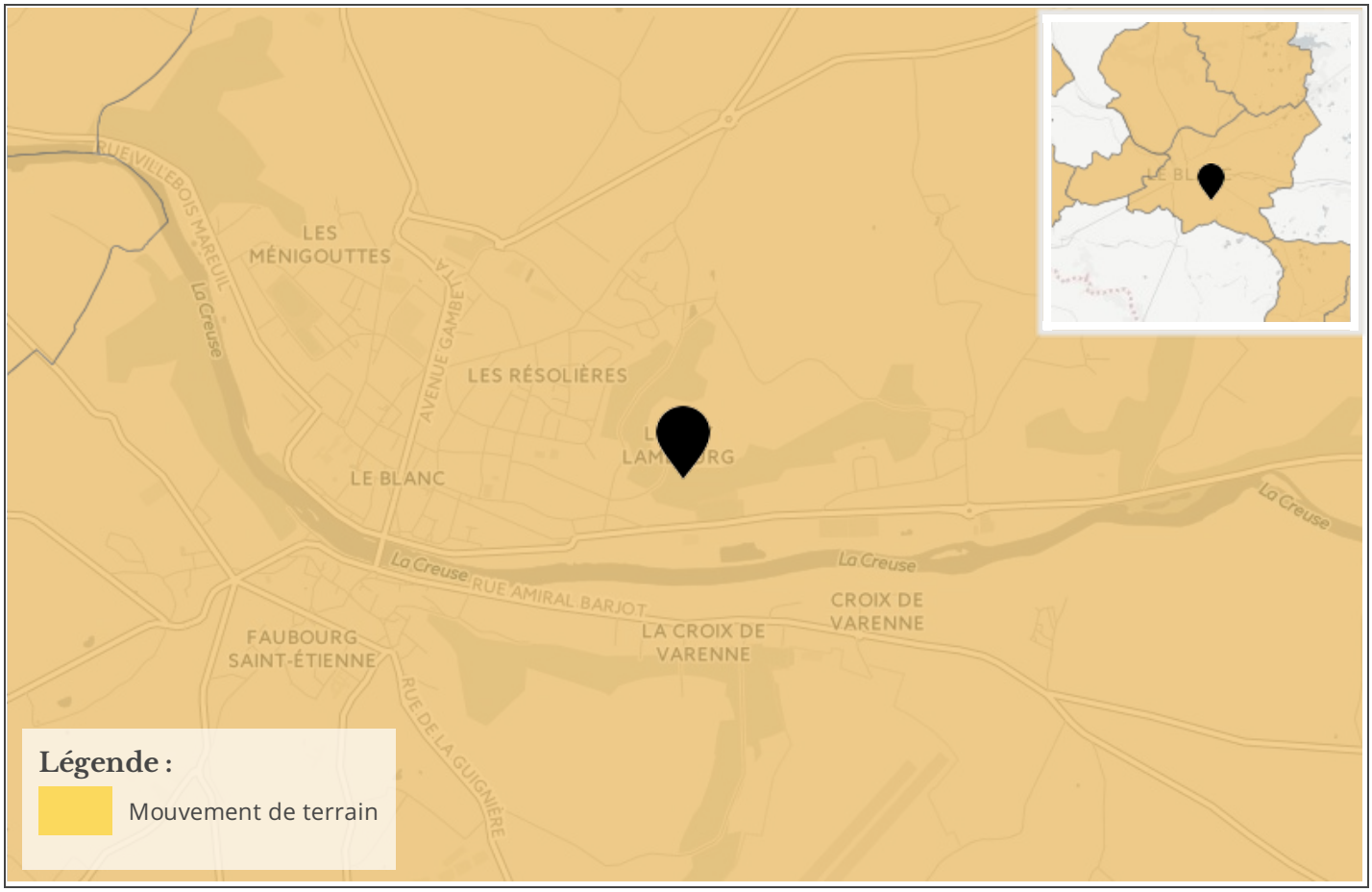

Cartographie des argiles

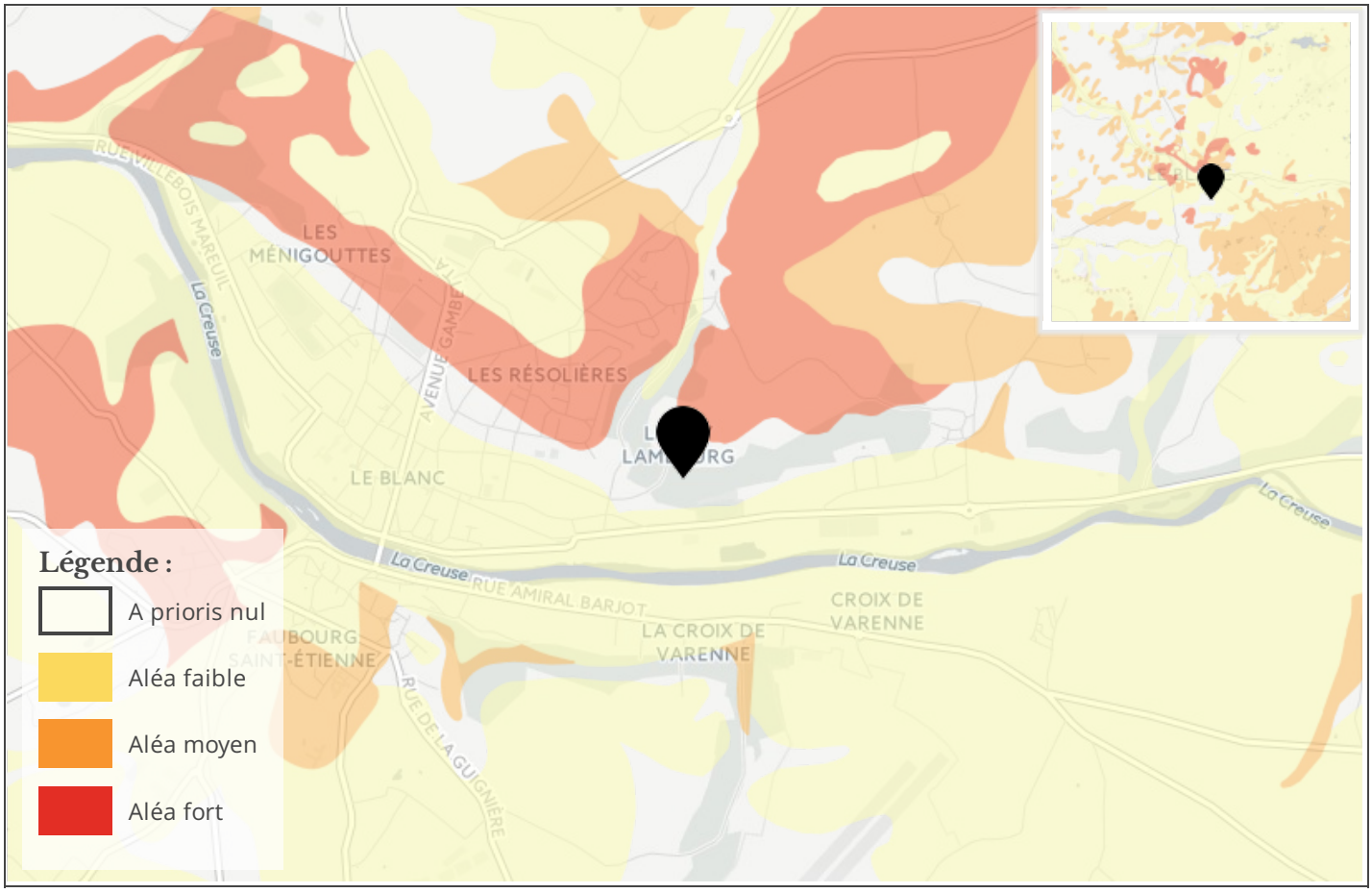

Cartographie des carrières / gypse

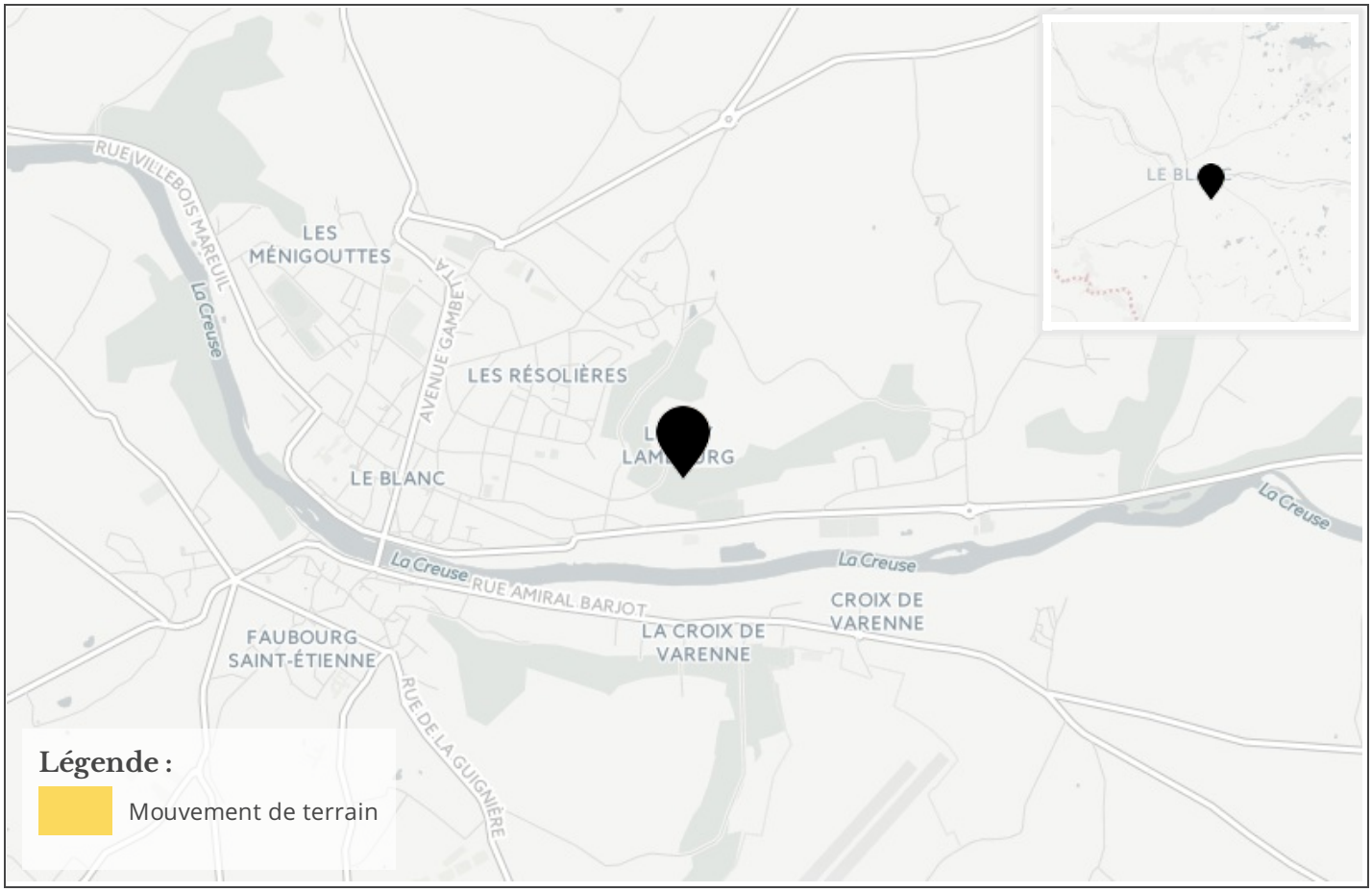

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Referentiel cadastral parcelle

Information RADON

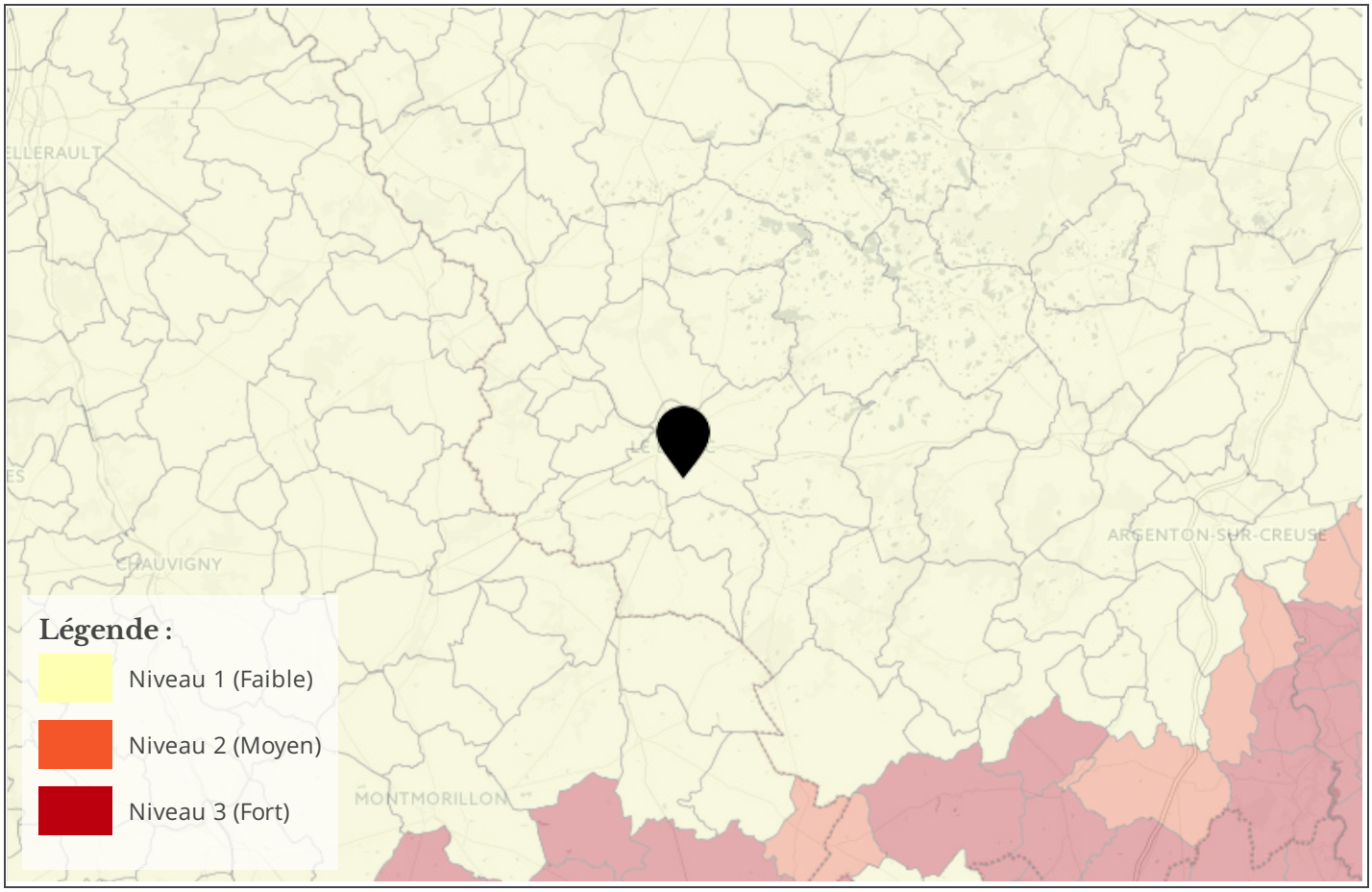

Cartographie des zones sismiques

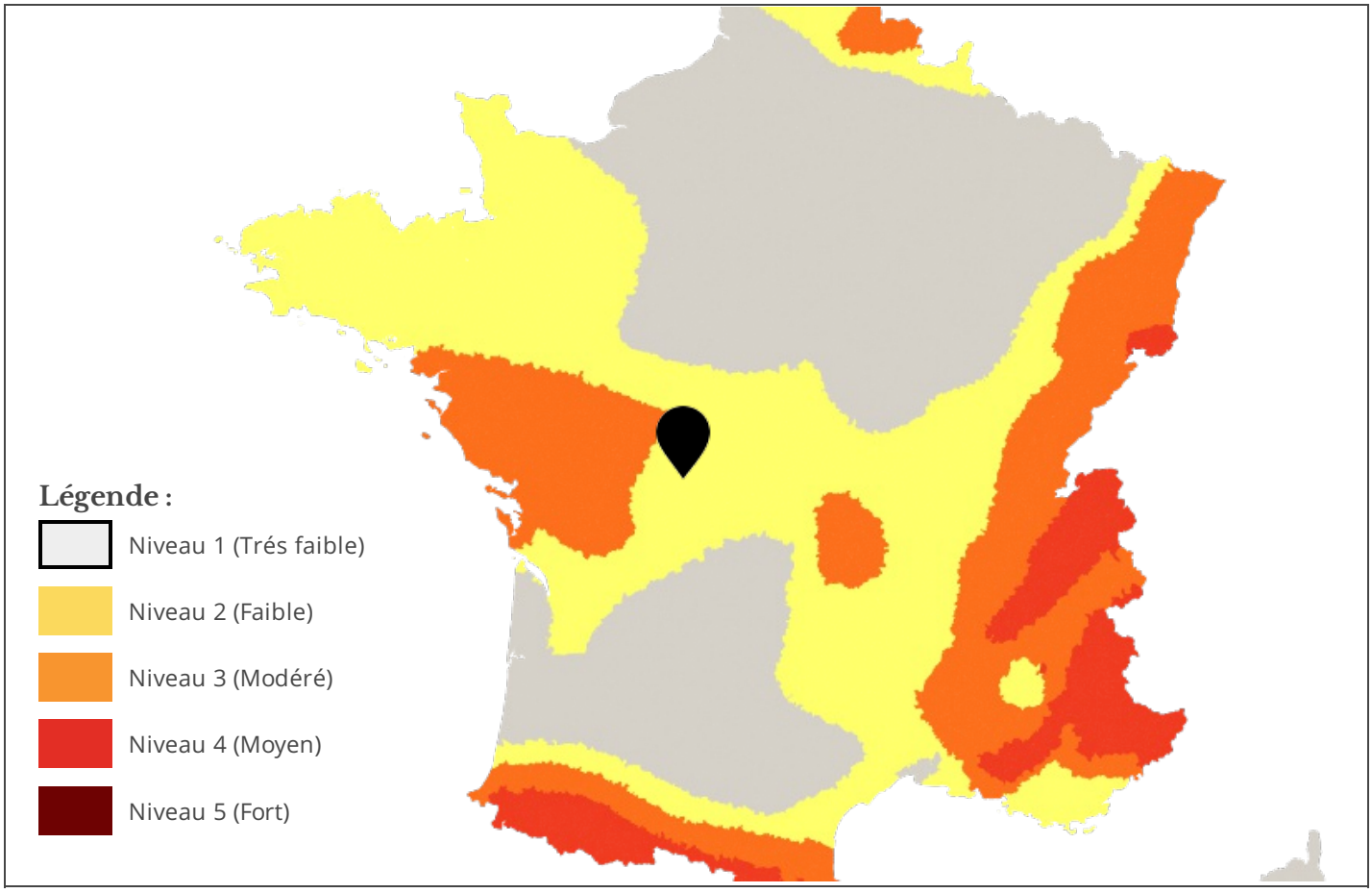

PPR Technologique

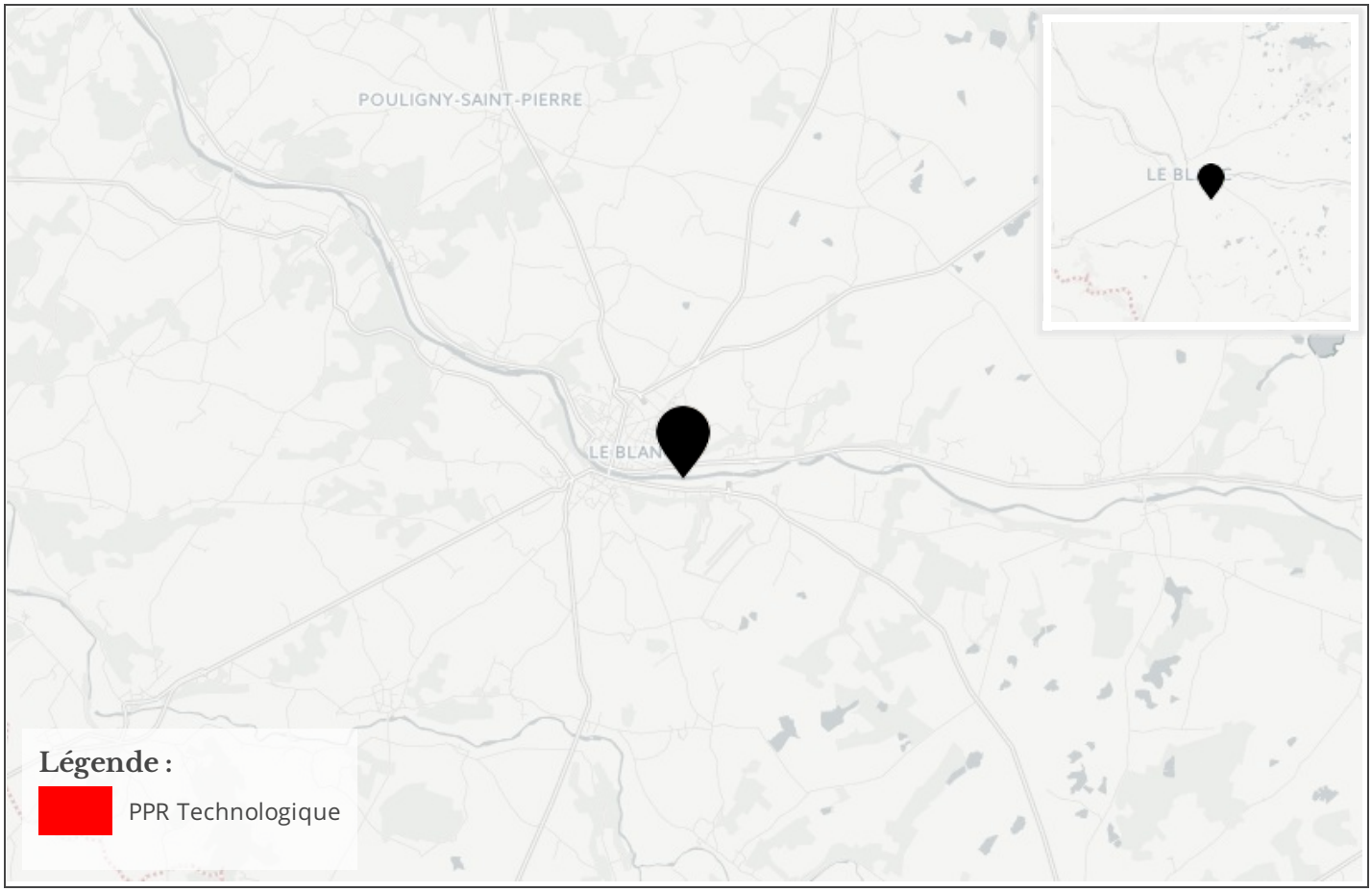

Cartographie de pollution des sols

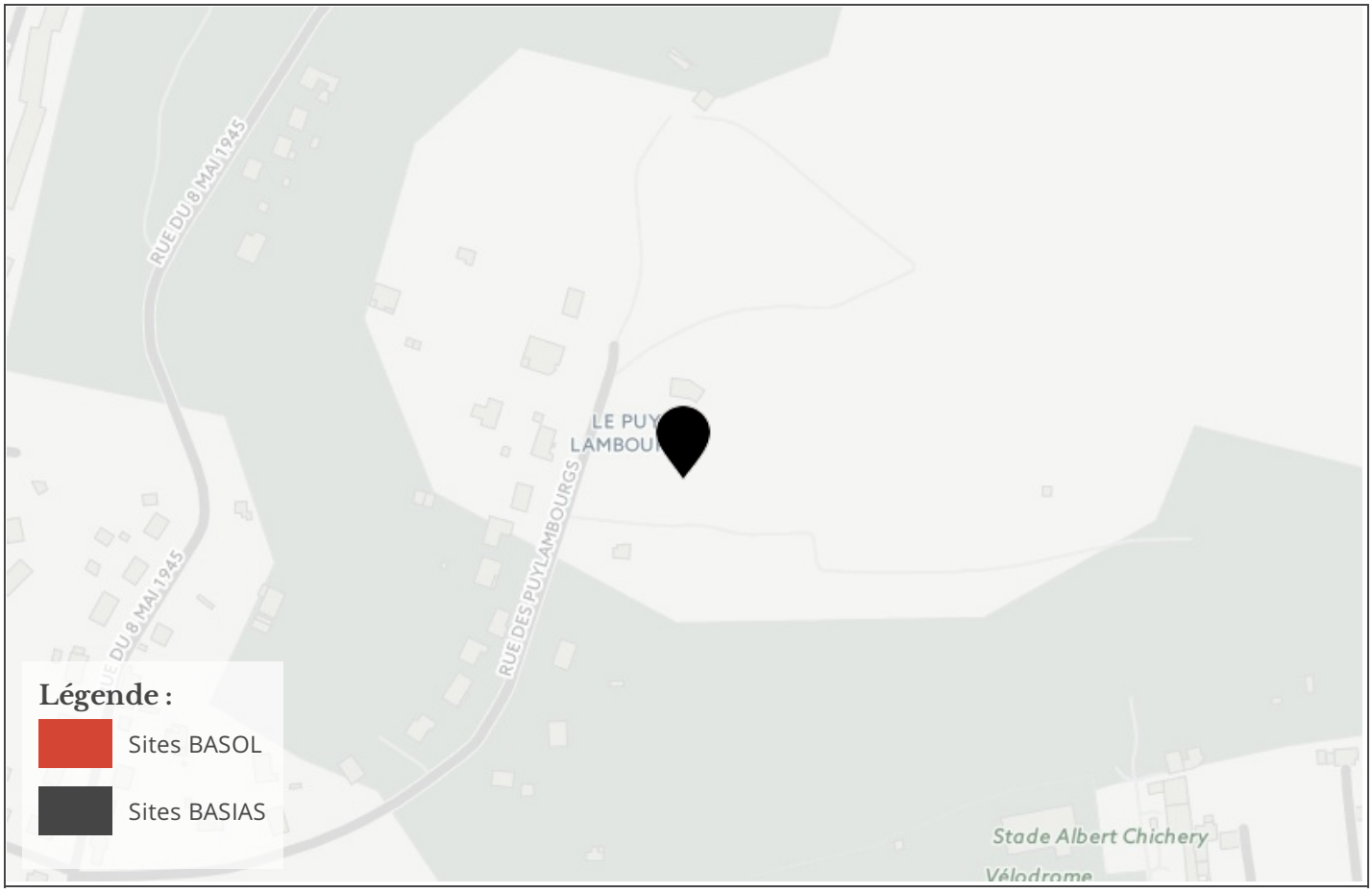

Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

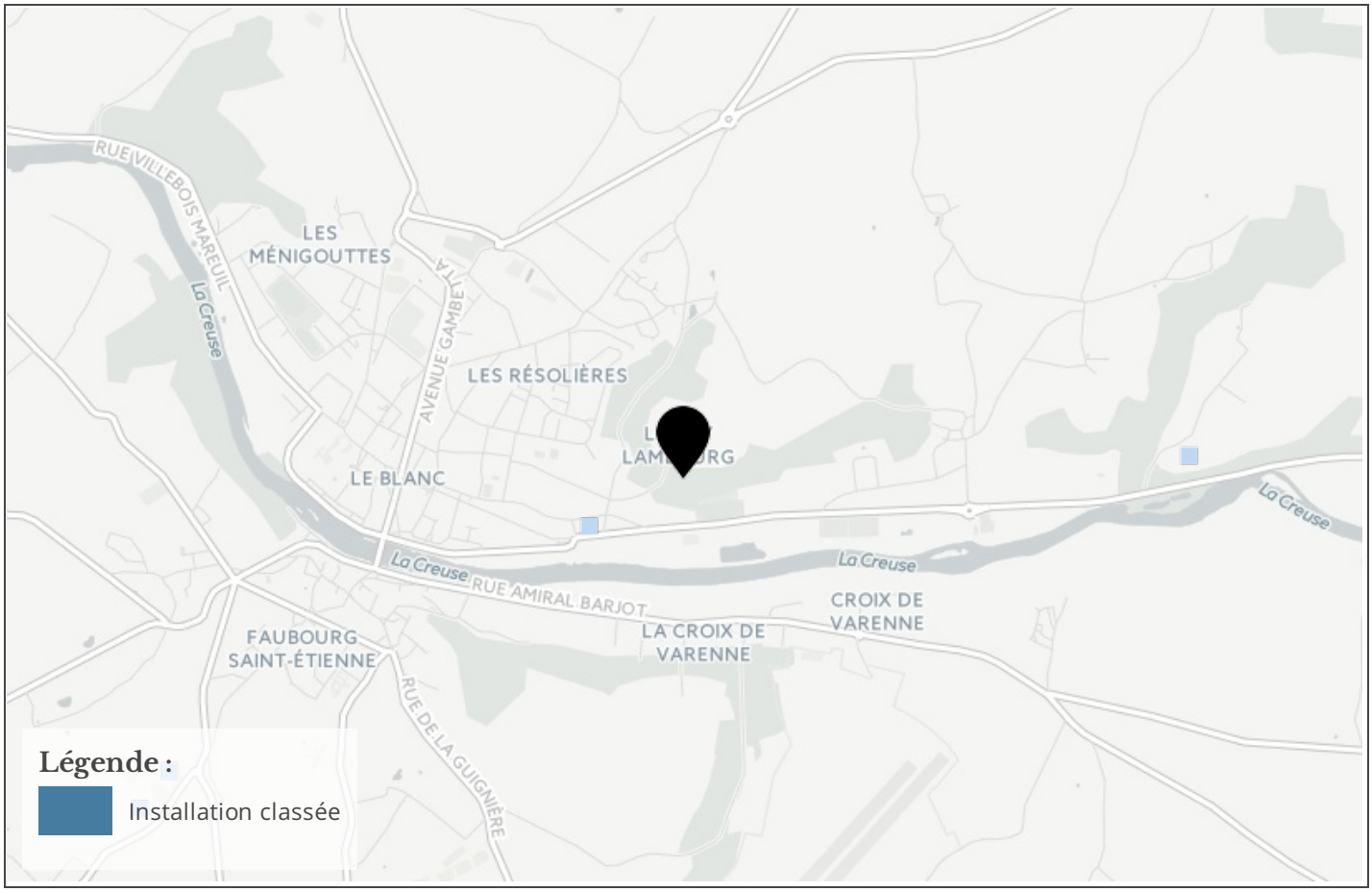

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	2005-12-0111	du	12 janvier 2006	Mis à jour le	28 avril 2011

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse	code postal ou Insee	**commune**
18 Rue des Puylambourgs	36300	LE BLANC

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**approuvé**	**Oui**	X	**Non**	

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation		**crue torrentielle**		**mouvements de terrain**	X	**avalanches**	
sécheresse		**cyclone**		**remontée de nappe**		**feux de forêt**	
séisme		**volcan**		**autres**			

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**approuvé**	**Oui**		**Non**	X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain		**autres**	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé	**Oui**		**Non**	X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique		**effet thermique**		**effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé	**Oui**		**Non**	X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	**zone 5**	**zone 4**	**zone 3**	**zone 2**	**zone 1**
				X	
	forte	moyenne	modérée	faible	trés faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente	**Oui**		**Non**	

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	LE BLANC	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.
Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
CEN3601209	stock /ex gaillard bernard /ex ebrart, station-service, 69 avenue pierre mendès france ; relais de la presle; rn 151 au pt kilom. 12.774 le blanc (36018)	334 mètres
CEN3601207	pindrais (mme) /ex puidrais roger, station-service, 125 bis avenue pierre mendes france; rn 151 /ex 125 bis rue de la république le blanc (36018)	356 mètres
CEN3601221	ridoire roger, station-service, avenue pierre mendès france /ex route de châteauroux ; rn 151 ; face au vélodrome le blanc (36018)	364 mètres
CEN3601204	illovic-loiret (sarl) /ex meriot roland, station-service, 123 bis rue république de la; rn 151 le blanc (36018)	368 mètres
CEN3601203	legault victor, station-service, 90 ter rue république de la ; rn 151 le blanc (36018)	392 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
100.527	dilecta, le blanc 36300	494 mètres

Télécharger l'IAL

http://www.indre.gouv.fr/Publications/Information-Acquereurs-Locataires-I.A.L.

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Indre

en application du IV de l'article

Déclarationde sinistres indemnisés

L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

LE BLANC

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 30/11/1982	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/1983	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/03/1990	O Oui	O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 04/12/1991	O Oui	O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 25/01/1993	O Oui	O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 27/05/1994	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 01/10/1996	O Oui	O Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 09/12/1996	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 12/03/1998	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/05/1999	O Oui	O Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/12/2008	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 13/12/2010	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/07/2012	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/11/2013	O Oui	O Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com